

Image not found or type unknown



Pension alimentaire : non payée intégralement

Par **laudrey**, le **14/11/2008** à **10:36**

Bonjour, j'en garde alternée, j'ai obtenue une pension alimentaire, et un partage des frais scolaire et extra-scolaire. Monsieur me déduit systématiquement par moitié les frais qu'il a engagé comme par exemple un livre pour l'école de la pension alimentaire. Ceci sans m'avoir consulté ou prévenue au préalable. Personnellement je ne vais pas jusqu'à lui réclamer la moitié du prix d'un livre poche à lire pour la classe. A-t-il le droit de déduire ses frais directement de la pension ? D'avance merci
laudrey